

MAC SST

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

De plus cette mission répond également à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger décrite dans l'article 223-6 du code pénal, que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas.

Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.

Le SST met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

<p>OBJECTIFS</p>	<p>A l'issue de la formation, le participant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention ▪ De mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.
<p>INTERVENANTS</p>	<p>Formateurs professionnels à jour de formation continue</p>
<p>PRÉ-REQUIS</p>	<p>Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail</p>
<p>DURÉE</p>	<p>07 heures</p>

MAC SST

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

NOMBRE DE CANDIDATS	De 04 à 10 candidats
VALIDATION	A l'issue d'une évaluation certificative par le formateur, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation.
CONTENU	<p>Programme élaboré par l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision des gestes d'urgence ▪ Actualisation de la formation aux risques de l'entreprise et aux modifications du programme. ▪ Une épreuve certificative à partir d'une situation d'accident de travail simulée permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST et un entretien direct ou en plénière permettant d'évaluer les compétences du SST
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mannequin adulte enfant et nourrisson ▪ Défibillateur – coupe de tête – plan d'intervention INRS ▪ Divers matériels de simulation - Livret INRS - Vidéos
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Michel Blanchard
DÉLAIS D'ACCÈS	En cas d'indisponibilité, veuillez-vous référer au planning de formation joint afin de connaître nos prochaines sessions de formation.